

Délibération n°D20230120

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Laurence ROUAN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 23, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 02/11/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE (2), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO (3).

ABSENTS EXCUSÉS :	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Jean-Claude REY
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(2) Arrivée au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(3) Arrivée au dossier n° 5 « Rapport sur les orientations budgétaires 2024 »

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2024-2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature comptable M57 ;

VU la délibération du 9 novembre 2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 ;

VU le projet de règlement budgétaire et financier porté en annexe de la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

CONSIDÉRANT que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière et que ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable ;

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits si ces dernières devaient être utilisées par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que ce type de gestion n'est pour le moment pas emprunté par la commune de BERGERAC et qu'elle se réserve la possibilité de l'évaluer dans les années à venir si besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier de la ville de BERGERAC tel qu'annexé à la présente délibération,

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

4 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 09/11/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **13 NOV. 2023**

et de l'affichage en date du **13 NOV. 2023**

d'une durée de deux mois conformément aux

La Secrétaire,



Laurence ROUAN



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD